

BULLETIN D'INFORMATION DES LP, SEP, SEGPA ET EREA

ÉDITION DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

L'édito du secrétaire académique, Fabrice COSTES	1
Quelques informations sur la future carte des formations.....	2
Calendrier des formations syndicales du SNETAA-FO.....	4
Syndiquez-vous !.....	5
Bulletin d'adhésion à imprimer.....	6

L'ÉDITO DU SECRÉTAIRE ACADÉMIQUE, FABRICE COSTES

Les vacances de Noël sont là et n'en déplaise à Nicolas Sarkozy, elles sont bien méritées pour les professeurs et les personnels d'éducation de l'enseignement professionnel.

Jeudi 12 décembre, l'équipe académique du SNETAA-FO a réuni une trentaine de collègues au LPO Henri Darras de Liévin.

En présence d'un secrétaire national de notre syndicat, nous avons échangé sur les dernières attaques contre la fonction publique dont le gros des troupes est constitué des personnels de l'Éducation nationale, ce mammoth que beaucoup veulent dégraisser.

Contrairement à nos détracteurs, nous avons élevé le débat et regardé l'avenir sans déni. Durant nos échanges, nous n'avons pas occulté la baisse de la population lycéenne dans un futur de plus en plus proche.

Nous avons aussi évoqué la nouvelle année de terminale Bac Pro et le grand saut dans l'inconnu que les PLP devront faire en mai et juin.

J'aurais aimé pouvoir aborder la future carte des formations. Malheureusement, les informations envoyées par la région académique me sont parvenues après la réunion. Je vous les livre dans ce bulletin d'information.

LES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS NE SONT PAS AUTORISÉS À DIFFUSER LE PROJET DE CARTE DES FORMATIONS REMIS PAR LA RÉGION ACADÉMIQUE. SI VOUS SOUHAITEZ DES INFORMATIONS QUI CONCERNENT VOTRE ÉTABLISSEMENT, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER PAR MAIL.

QUELQUES INFORMATIONS SUR LA FUTURE CARTE DES FORMATIONS

Les organisations syndicales représentatives de la région académique, dont le SNETAA-FO, ont été destinataires des quelques informations sur la future carte des formations. Informations au stade de projets donc pas encore validées et susceptibles d'évoluer.

Alors que depuis le mois de mai 2023, le Président Macron nous annonce une carte pluri-annuelle, seuls des éléments concernant la rentrée scolaire 2025 ont été donnés.

C'est surprenant, voire même inquiétant.

Les prévisions de fermetures de sections ou de réductions de capacité pour les rentrées 2026 et 2027 sont-elles catastrophiques au point d'en retarder leur annonce ?

L'an passé, lors de plusieurs groupes de travail ou instances, nous avons convenu avec le secrétaire général de région académique, que la pluriannualité de la carte des formations permettrait aux collègues d'anticiper des ouvertures ou fermetures de sections en demandant par exemple une mobilité inter ou intra-académique ou un changement de discipline.

Force est de constater, qu'à cette heure, c'est loupé pour l'anticipation. Rien ne change par rapport aux années précédentes de ce côté-là : les collègues n'auront que peu d'éléments factuels pour prendre leur décision.

Les informations données concernent les lycées publics et privés et portent sur les augmentations et réductions de capacité, les ouvertures et fermetures de formations et les colorations des diplômes.

Dans le public, des réductions de capacité essentiellement supportées par les BTS

Dans le public, sur les 14 réductions de capacité prévues par la région académique, 11 le sont pour des classes de techniciens supérieurs (7 en LGT, 2 en LP et 2 en LPO). Les 3 autres restantes impactent 2 sections de Bac Pro et 1 de CAP en 2 ans. Cette dernière est en réalité une transformation de formation et influera probablement pas sur le nombre de postes dans l'établissement concerné.

Contrairement aux établissements publics, les lycées du secteur privé devraient subir un grand nombre de réductions de capacité en Bac Pro (6 dont 5 en LPO et 1 en LP) et très peu en BTS (1 seule en LGT). Rien n'est prévu pour les CAP.

Aucun projet de fermeture « sèche » dans le public

Si aucune fermeture « sèche » (non compensée par une ouverture ou une augmentation de capacité) n'est envisagée dans le public, 4 sont prévues dans le privé : un BTS, une FCIL (formation complémentaire d'initiative locale) de niveau 4, une FCIL de niveau 3 et un Bac Pro.

Toujours dans le privé, à ces fermetures « sèches », il faut ajouter 2 fermetures de Bac Pro liées à des transformations qui n'auront pas lieu à la rentrée 2025 mais dans celles qui suivent... si tout va bien.

Le public a donc été plutôt préservé en ce qui concerne les fermetures de formations.

Des augmentations de capacité

Au premier abord, les augmentations de capacité semblent être une très bonne nouvelle et en cohérence avec les augmentations des flux d'élèves orientés dans la voie professionnelle à l'issue de la classe de troisième que nous constatons ces dernières années.

Sauf que nous faisons face à une pénurie d'enseignants surtout en lycée pro. Cette année encore, dans beaucoup trop de disciplines, les concours n'ont pas fait le plein. Quant aux contractuels, la précarité proposée par l'Éducation nationale n'attire pas les foules.

Le SNETAA-FO craint donc que ces augmentations de capacité dégradent encore plus les conditions de travail des personnels et celles d'apprentissage de nos élèves qui sont parmi les plus défavorisés et les plus en difficultés du système scolaire français. Ce n'est pas en «bourrant» les classes que les enseignants et personnels d'éducation vont pouvoir soigner les maux des lycéens professionnels.

Dans le public, les 9 augmentations de capacité prévues limiteront les mesures de carte scolaire et permettront de sauver des postes mais pas forcément la qualité de vie au travail. Elles concerneront 6 Bac Pro, 2 CAP en 2 ans (dont 1 associé à une réduction dans un autre CAP de l'établissement) et 1 CAP en 1 an.

Les projets d'augmentation de capacité dans les lycées privés sont logiquement moindre du fait de leur nombre moins important dans notre académie. Les documents montrent que les 2 augmentations de capacité seront «sèches» et concerneront 1 Bac Pro et 1 CAP en 2 ans.

Les ouvertures de formation

Ce sont 14 projets d'ouvertures de formation dans les lycées publics qui ont été indiquées par la région académique.

Un de ces projets se fera en compensation de la fermeture d'un CAP en 2 ans dans le même établissement. Les 13 autres projets seront donc des ouvertures «sèches» et aucune ne concernera le Bac Pro et le CAP en 2 ans.

Une partie des nouvelles formations dans les établissements publics seront des certificats de spécialisation de niveau 3 (4 projets) et de niveau 4 (2 projets). En plus de ces anciennes mentions complémentaires, les autres projets d'ouverture concernent 3 CAP en 1 an, 1 FCIL post niveau 4, 1 brevet des métiers d'art (BMA) et 1 diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale (DCESF).

Dans le privé, les ouvertures se résument à 2 CAP en 2 ans et 2 FCIL post niveau 4.

Des colorations de formations annoncées

Dans le public, 4 CAP en 2 ans et 1 Bac Pro verront leurs enseignements orientés vers un domaine bien précis, tout en restant dans le cadre des programmes et des référentiels de compétences. Ces domaines ont été identifiés par le rectorat avec l'aide (ou à la demande) des entreprises locales.

Le privé aura aussi droit à ses colorations de formations. Elles seront au nombre de 3 et se décomposeront en 2 classes de techniciens supérieurs et 1 classe de Bac Pro.

CALENDRIER DES FORMATIONS SYNDICALES DU SNETAA-FO

FORMATION SYNDICALE : CARRIÈRE, DROITS ET DEVOIRS DES CONTRACTUELS

JEUDI 30 JANVIER 2025 - 10H00 À 16H00 - TEMPLEMARS (59)

Lieu de la formation : Union Départemental Force Ouvrière à Templemars (59).

Date limite d'inscription : dimanche 29 décembre 2024.

Inscription : www.snetaa-lille.fr ou QR Code ci-contre.

Objet : évolution de la rémunération. Les différents contrats. Les droits et les devoirs.



FORMATION SYNDICALE : COMPRENDRE LE BULLETIN DE SALAIRE DES TITULAIRES

VENDREDI 28 FÉVRIER 2025 - 10H00 À 16H00 - HÉNIN-BEAUMONT (62)

Lieu de la réunion : LPO Louis Pasteur à Hénin-Beaumont (62).

Date limite d'inscription : lundi 27 janvier 2025.

Inscription : www.snetaa-lille.fr ou QR Code ci-contre.

Objet : décryptage du bulletin de salaire ligne par ligne. Calcul des éléments de rémunération.



FORMATION SYNDICALE : LA RETRAITE DES TITULAIRES

MARDI 04 MARS 2025 - 10H00 À 16H00 - LENS (62)

Lieu de la réunion : Union Départementale Force Ouvrière à Lens (62).

Date limite d'inscription : lundi 03 février 2025.

Inscription : www.snetaa-lille.fr ou QR Code ci-contre.

Objet : comprendre le calcul de la retraite de l'État, les bonifications, la décote...



SYNDIQUEZ-VOUS !

L'adhésion au SNETAA-FO est valable l'année scolaire. Les adhérents qui payent leur cotisation par chèque ou carte bancaire doivent la renouveler. Le renouvellement est automatique uniquement en cas de paiement par prélèvements mensuels.

Un bulletin d'adhésion en noir et blanc est situé à la fin de ce bulletin d'information. Il peut aussi être utilisé pour mettre à jour ses différentes coordonnées (téléphonique, électronique, bancaire...).

Pour adhérer en ligne, [cliquez ici](#) ou utilisez le QR-code ci-dessous.



Rappelons que l'adhésion donne droit à un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation.



BULLETIN D'ADHÉSION 2024-2025

Nom
Nom de jeune fille
Prénom
Date de naissance
Adresse
Code postal et ville
Tel. fixe Tel. portable
Adresse e-mail

MA SITUATION ADMINISTRATIVE

- Classe normale Hors classe Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle
 PLP AED/EAP/AESH Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
Discipline : Autre :

JE CALCULE MA COTISATION

Échelon : Tarif : Temps partiel en % :
Cotisation : temps partiel en % x (tarif - 17 €) =

-17€ SI COTISATION AVANT LE 3 SEPTEMBRE 2024

Je choisis le mensuel papier du SNETAA- FO :

- OUI + 25 €** (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)

MON ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2024/2025

- Lycée professionnel SEGPA (collège)
 Lycée polyvalent (SEP) EREA
 Autre :

Nom d'établissement :

Ville : Académie :

**À retourner complété et accompagné d'un chèque ou d'un RIB à :
SNETAA-FO, chez M. COSTES, 10 allée du Houblon, 59190 HAZEBROUCK**

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois.
Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le :

SIGNATURE (OBLIGATOIRE) :

Nom et adresse du créancier :
SNETAA- FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE
92213 SAINT-CLOUD CEDEX
N° identifiant créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

UNE ADHÉSION DE

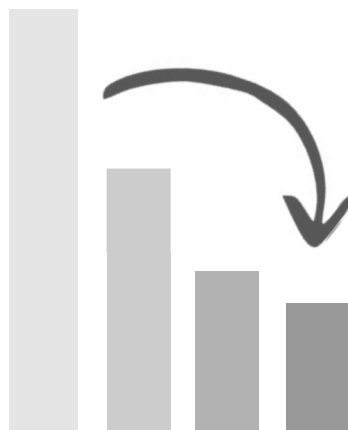
133 €



-66%

**DE CRÉDIT
D'IMPÔT**

**COÛT RÉEL
45,22€**



En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA- FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation compétente sera prélevée de février à août en sept fois.

TARIF MÉTROPOLE

ÉCH.	CLASSE NORMALE	HORS CLASSE	CLASSE EXCEPTIONNELLE	CONTRACTUELS	
				INDICE	COTISATION
1	133 €	291 €	347 €	INDICE	COTISATION
2	183 €	313 €	368 €	MOINS 450	81 €
3	190 €	325 €	380 €	450 À 500	114 €
4	228 €	348 €	399 €	500 À 700	140 €
5	237 €	368 €		+ 700	164 €
6	244 €	381 €		COTISATIONS UNIQUES	
7	256 €	388 €	HE-A 1 : 414 €	SANS SOLDE	29 €
8	271 €		HE-A 2 : 431 €	EAD/AEP/AESH	51 €
9	290 €		HE-A 3 : 455 €	STAGIAIRES	99 €
10	313 €			RETRAITÉS TITULAIRES	159 €
11	331 €			RETRAITÉS CONTRACTUELS	51 €

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de **133 € ne vous coûte finalement que 45,22 €** après déduction fiscale, soit **3,76 € par mois**. C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

3,76 € =



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin. Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**